



N°2020/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2020
OBJET :**

SIDOMPE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Surveillance des retombées de dioxines / furanes et de métaux lourds autour des usines d'incinération d'ordures ménagères

L'an deux mille vingt, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le seize janvier 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Étaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE

Étaient absents : Eric CUENOT, Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 7

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 30 de l'Arrêté ministériel du 20 septembre 2002 concernant la surveillance des retombées de dioxines / furanes et de métaux lourds autour des usines d'incinération d'ordures ménagères,

VU la délibération n° 6 du Conseil municipal en date du 18/05/2010 concernant l'établissement d'une convention entre le SIDOMPE et la commune de Davron relative à la mission confiée à la Société BURGEAP par le SIDOMPE –maître d'ouvrage, en vue de réaliser un programme annuel de mesures de l'impact des émissions de son Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon dans l'environnement,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil délibérant du contenu de la convention de renouvellement de la campagne annuelle d'auto surveillance pour la période de 2020 à 2024 et propose de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention ayant pour objectif d'autoriser la société BURGEAP à placer deux jauges Owen sur la commune de Davron Rue Saint Jacques à Côté du terrain de football dans la rue de la mairie.

AUTORISE le Maire à signer cette convention de renouvellement pour la période de 2020 à 2024.



Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité